
Séance du 12 Avril 2019 - 18h00

Délibération N°2019/023
Date de convocation : 02 Avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Foyer Schweitzer, à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (52 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian Payen	Pierre – Henri DUDANT
Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Brigitte ROLAND – BEC
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Alain RIQUET	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER	Patrice BONIFACE
Jean – Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Louis COQUELLE (S)	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Michel GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE (S)	Henri QUONIOU	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Chantal MAILLY		

Membre excusé (1) :

Pascal LEVEQUE

Membres absents (5) :

Brigitte PRUVOST, Jean -Claude GERARD, Bertrand LEFEBVRE, Marc DUFRENNE, Jean -Pierre RICHEZ,

Membres ayant donné procuration (13) :

Vincent WAXIN à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Christian PECQUEUX à Michel HENNEQUART, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Anne – Sophie MERY -DUEZ à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Pierre LAUDE à Gérard TAISNE, Bernard PLET à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Joseph MODARELLI à Annie DORLOT, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Maurice DEFAUX à Daniel BLAIRON, Stéphane JUMEAUX à Jacques OLIVIER

Madame Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

Objet : Labellisation d'un projet de la commune de Maretz

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Maretz a sollicité l'inscription au titre du Pradet et de la programmation du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis du projet suivant :

- Construction d'un nouveau groupe scolaire ainsi que l'aménagement du cœur de bourg.

Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer l'accueil des jeunes enfants, notamment sur le plan de la sécurité, de faciliter l'accessibilité et l'identification du centre bourg étant précisé que le centre bourg est traversé par une voirie particulièrement empruntée, notamment par des habitants de l'Aisne

La commune sollicite donc une labellisation visant à conférer à ce projet un label d'intérêt territorial communautaire.

Aussi, monsieur le Président propose donc à l'assemblée de se prononcer sur ce point étant précisé que la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux prévus sont du ressort exclusif de la commune de Maretz

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 25 Avril 2019
et de la publication le 25 Avril 2019

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 25 Avril 2019

Vu,

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

Document annexé : Courrier de Monsieur le Maire de la commune de Maretz

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

REÇU 18 MARS 2019



MAIRIE DE MARETZ

☎ 03 27 85 70 22 / Courriel : mairie.maretz@orange.fr

Communauté d'agglomération du
Caudrésis-Catésis
Rue Victor Watremez
RD 643
ZA du bout des dix neuf
59157 Beauvois en Cambrésis

Objet : demande de soutien au Projet PRADET
« Aménagement du cœur de bourg »

Maretz, le 6 mars 2019

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la stratégie régionale d'aménagement du territoire, la commune de Maretz a pour projet de faire appel aux fonds à disposition des collectivités territoriales mis en place dans le cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et D'Equilibre des Territoires (PRADET), pour le projet de l'aménagement du cœur de bourg.

Le projet porte sur la construction du groupe scolaire et en parallèle, l'aménagement du cœur de bourg répartis en 4 phases. Le site de construction du groupe scolaire sera au centre de ce projet global. L'école maternelle de Maretz a été incendiée en 2012, ainsi que la mairie. La rénovation de cette dernière venant à son terme au bout de 4 années de travaux, c'est naturellement que la collectivité programme la reconstruction d'une école. Les travaux d'aménagement des abords de ce groupe scolaire est indissociable pour permettre un accès sécurisé. La finalité sera à terme d'identifier clairement le cœur de bourg de notre commune.

Le montant de ce projet aura un impact financier non négligeable pour notre commune, aussi nous nous tournons vers différents partenaires susceptibles de nous soutenir dans ce projet.

J'ai donc l'honneur de vous demander un soutien pour l'inscription de ce projet à la programmation PRADET de l'année 2019 du pôle métropolitain du Hainaut Cambrésis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Pascal LEVEQUE

